



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT **CAISSE CENTRALE DE GARANTIE**

Appel d'offres ouvert n°04/2018

ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA CAISSE CENTRALE DE GARANTIE

Le jeudi 18/10/2018 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux du siège de la Caisse Centrale de Garantie à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet l'acquisition de matériel informatique pour la Caisse Centrale de Garantie.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré des bureaux de la Caisse Centrale de Garantie sis au :

**Centre d'Affaires, Boulevard Ar-Ryad
Hay Ryad 10100 – RABAT**

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma et à partir du site web de la Caisse Centrale de Garantie : www.ccg.ma

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à **10 000,00 DHS (dix mille dirhams) par lot**.

L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'ouvrage est fixée comme suit :

Pour le **Lot n°1 : Fourniture de matériels informatiques et logiciels bureautiques** : 1 980 000,00 DHS TTC (Un million neuf cent quatre-vingt mille dirhams toutes taxes comprises).

Pour le **Lot n°2 : Acquisition, installation d'une plateforme de sauvegarde** : 1 032 000,00 DHS TTC (Un million trente-deux mille dirhams toutes taxes comprises).

Pour le **Lot n°3 : Acquisition d'une Solution de traçabilité**: 288 000,00 DHS TTC (Deux cent quatre-vingt-huit mille dirhams toutes taxes comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du Règlement des marchés de la CCG.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux du siège de la Caisse Centrale de Garantie ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Présentation des prospectus :

Les soumissionnaires sont tenus de présenter des échantillons avec prospectus et catalogues, aux bureaux du siège de la CCG, au plus tard le 17/10/2018 à 12 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.